



N^o 315

Le 21 décembre 1989

LE MINISTRE CLARK ANNONCE UNE SERIE DE MESURES CONTRE LA ROUMANIE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui que le Canada prendra une série de mesures comme suite aux actions des autorités roumaines, qui sont responsables du massacre de civils à Timisoara les 16 et 17 décembre et de la répression sanglante de la manifestation pacifique qui s'est déroulée aujourd'hui à Bucarest.

"Les actes commis par les autorités roumaines sont carrément barbares et ils appellent la condamnation la plus vive de la communauté internationale et l'application de sanctions rigoureuses par cette dernière. À l'instar de la vaste majorité de la population roumaine, le Canada espère en l'existence d'un régime capable d'un comportement digne d'un gouvernement civilisé."

Le gouvernement canadien prendra notamment les mesures suivantes:

- Le Canada rappellera immédiatement son ambassadeur pour consultations.
- Le Canada révoquera immédiatement le Tarif de préférence général applicable aux importations en provenance de Roumanie.
- Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures veillera à ce que la Roumanie soit ajoutée à la Liste de pays visés par contrôle, établie dans le cadre de la Politique concernant le contrôle des exportations. Toutes les exportations vers la Roumanie devront faire l'objet d'un permis ministériel.
- Les activités commerciales auxquelles prend part la Roumanie ne seront désormais plus admissibles à l'aide gouvernementale concernant la participation à des foires ou missions commerciales internationales. Ces activités ne pourront non plus être appuyées par l'entremise du Programme de développement des marchés d'exportation.